

# REVUE DE PRESSE



26 JUIN 2018

> 09 JUILLET 2018



## Les histoires se délocalisent

---



### *Lecture au soleil.*

L'habitat reste le thème du moment. Choisi par les bibliothécaires de la médiathèque, il se décline à travers les contes racontés aux enfants. Samedi matin, dans la cour, les conteuses ont sorti leurs livres. Les animaux se prêtaient bien au sujet avec les différents abris de chacun, le choix était vaste. Sylviane Baleret, conteuse bénévole avait choisi de parler du premier habitat de l'être humain : le ventre de la maman. L'heure s'est terminée avec la confection d'un nid et d'un oiseau.

---

## Moselle et Madon

■ Vie de la communauté de communes 7

### Un nouveau système de comptabilisation des ordures pour 2019



Le 19 juin, la population a été invitée à prendre connaissance du nouveau système de comptabilisation des ordures. Florence Mailfert, vice-présidente de la CCMM pour Environnement, écologie, espaces naturels, Christine Masset, chargée de mission tarification incitative, Marie Bainville, directrice des services techniques étaient là pour expliquer et répondre aux nombreuses questions.

Optimiste, mais volontaire, avec un titre « Vers un territoire zéro déchet », l'orientation de la CCMM s'inscrit dans le cadre d'une politique environnementale permettant de maîtriser le coût des déchets. Si dans la grande région on produit 520 kg de déchets par habitant, la Meurthe-et-Moselle descend à 476. Mais le mauvais élève, c'est le territoire de Moselle et Madon avec 600 kg. Cela a forcément un coût. La politique de la CCMM vise à réduire le volume d'ordures non valorisables en triant plus et mieux. Baisser les coûts de traitement des ordures, c'est l'intérêt de chacun et de tous.

Actuellement, la taxe sur l'enlèvement des ordures est calculée sur la base foncière du logement. C'est inégalitaire, mais c'est l'État qui fixe la base foncière et la CCMM ne peut agir sur ce point. Cependant, la loi autorise à utiliser un pourcentage de la redevance qui tient compte de la production individuelle d'ordures. Ce choix a été retenu avec la part de 20 %. Des enquêteurs vont passer dans chaque famille pour définir les besoins des usagers (du 25 juin au 27 juillet). Le choix du volume du bac servira de base au comptage. Pour cela, les nouveaux bacs seront dotés d'une puce. À chaque enlèvement, le volume du bac sera enregistré. Pour avoir le moins de comptabilisation, le particulier aura donc intérêt à avoir bien choisi le volume de son bac, ne pas le présenter systématiquement chaque semaine. Donc, pour contribuer à y parvenir, il devra réduire la production de ses déchets. Réduction des déchets en achetant mieux, en triant mieux. Il sera possible de suivre ses enlèvements sur internet.

Dans certains secteurs, des conteneurs enterrés seront mis en place. La situation de l'habitat collectif sera prise en compte, avec par exemple des bacs munis de serrure. Le comptage commencera au 1er janvier 2019. Le nouveau mode de tarification ne sera donc visible sur la facture qu'à l'automne 2020. Cependant, pour la facture de l'enlèvement des ordures de l'année 2018 qui sortira en 2019, la CCMM pourra déjà faire bénéficier d'une légère baisse.

**Daniel Bontemps**

## Ordures ménagères : changements annoncés

---



*Une grande enquête est lancée par la CCMM pour connaître les habitudes de la population.*

La collecte des ordures ménagères incitative débutera le 1er janvier 2019. La réduction des déchets reste majeure, s'y ajoutent l'aspect environnemental et la maîtrise des coûts.

La nouvelle tarification des habitants dépendra, pour partie, du volume des déchets qu'ils produiront. Dans le procédé choisi par la CCMM ce n'est pas le poids des déchets qui est pris en compte mais le nombre de

levées que chaque foyer produira dans une année. La contribution financière des habitants (TEOMi) se divise en deux parties avec une part fixe et une part variable dite incitative. En clair, pour faire baisser sa facture, il faut réduire le nombre de fois que le bac est collecté par les services dans une année qu'il soit totalement plein ou à moitié vide.

Un procédé simple pour les maisons individuelles mais qui se complique dès lors qu'il s'agit de bâtiments à plusieurs logements locatifs. Dans ce cas, le montant global de la TEOMi est payé par le propriétaire qui pourra le répercuter dans les charges du locataire. Une réflexion est menée par la CCMM et les bailleurs afin de trouver une solution équitable pour ne pas pénaliser les locataires qui feront l'effort de réduire leurs déchets.

De nouveaux bacs individuels à puce électronique permettront d'enregistrer chaque levée. Le montant de la TEMOi (part fixe et part incitative) figurera sur la feuille d'imposition de taxe foncière. Le rythme de collecte actuelle sera maintenu (toutes les semaines pour les OM et toutes les 2 semaines pour les sacs jaunes). Les logements vacants ne paieront que la part fixe. La redevance spéciale payée par certains professionnels n'est pas concernée par la nouvelle tarification.

Le système de comptabilisation des levées sera mis en œuvre à partir du 1er janvier 2019 et le montant à payer correspondant à ces données figurera sur la taxe foncière des impôts à l'automne 2020. Florence Mailfert souligne que la communauté de communes de Moselle et Madon multiplie les actions pour informer la population, de juin à septembre 2018, une enquête est en cours auprès de tous les usagers afin de les informer et de recueillir leurs pratiques concernant la réduction de déchets.

**Mardi 03 juillet 2018 / Bainville-sur-Madon**

## **Pas d'ennui à la Fête de l'été**

---



### *La fête de l'été sous le soleil*

Les visiteurs sont venus en famille jusqu'au plateau de Sainte-Barbe jusque dans les murs du fort. Il faut dire que la Filoche, partenaire avec les associations LOANA ont déployé une multitude d'animations et d'ateliers ludiques et pédagogiques. Que ce soit la balade animée à la découverte de l'espace naturel sensible du plateau Sainte-Barbe ou la promenade nocturne dont le thème était la découverte des chauves-souris.

---

**Samedi 07 juillet 2018 / Méréville**

## **Création d'un CIAS**

---

Lors du dernier conseil communautaire qui s'est déroulé jeudi dans la salle polyvalente de Méréville, les élus ont validé la création d'un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Cette décision fait suite à l'analyse des besoins sociaux menée sur le territoire en 2017.

Après la présentation de la délibération par Marie-Laure Siegel, vice-présidente chargée de la cohésion sociale, les élus ont souhaité savoir quelle structure juridique et quel budget de fonctionnement aura le futur CIAS.

« Ce sera un établissement public similaire au centre d'action sociale (CCAS) communal et fonctionnera grâce à une subvention intercommunale auquel il faudra ajouter les revenus provenant des différentes actions que le CIAS mènera » a précisé Filipe Pinho. Et d'ajouter : « Les CCAS communaux conserveront toutes leurs compétences. » Pour autant, le maire de Neuves-Maisons, Jean-Paul Vinchelin, a exprimé son inquiétude concernant un nouveau financement intercommunal pour les administrés qui viendrait s'ajouter à celui de niveau communal. Le président a rappelé le fonctionnement du futur CIAS qui permettra de mieux coordonner la grande diversité des actions et des acteurs sur le territoire de Moselle et Madon. « Le centre intercommunal d'action sociale sera également un centre de ressources pour les communes, les CCAS, les différents acteurs sociaux et, bien évidemment, pour les habitants. »

## L'heure du conte fête les vacances

---



*L'heure du conte a fêté les vacances avec la participation de la ludothèque de la Filoche.*

Les enfants ont participé à un après-midi jeux. La pêche à la ligne a attiré les plus jeunes tandis que le « Petit Marché » accueillait les plus grands. Un goûter géant a été partagé par tous et une pochette surprise était donnée à chaque enfant.



# COMMUNES

## CCMM



## Rythmes scolaires : horaires fixés

---

Lors du dernier conseil municipal, les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité.

- Rythmes scolaires. Les nouveaux horaires sur 4 jours ont été fixés, pour l'école maternelle, de 8 h 20 à 11 h 20 et de 13 h 20 à 16 h 20 et, pour les écoles primaires, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
- Apprentie recrutée pour le service petite enfance en lieu et place d'un emploi aidé. La formule est pilotée par le CFA régional des métiers (aide de 1.000 € et coût pédagogique pris en charge par la Région, exonération de charges patronales, contrat de travail d'un an) rémunération est fixée à 80 % du SMIC.
- Rue Edmond-Pintier. Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement : l'offre de la société MP21 à Chaligny d'un montant de 17.820 € HT est retenue.
- Création de plusieurs contrats d'engagement éducatif. Il est décidé de créer sept emplois non permanents en contrats d'engagement éducatif pour les fonctions de directeur et d'animateurs des ALSH communaux à temps complet à raison de 45 heures hebdomadaires maximum, à compter du 9 juillet.
- Centre de loisirs. Tarifs des séjours en centre de loisirs été 2018 : 25,31 € par jour et 30,31 € par sortie.

## Les délibérations du conseil

---

Réunis en séance ordinaire, le maire et ses conseillers ont pu délibérer sur divers dossiers à l'ordre du jour.

- Repas pour les anciens le 21 octobre 2018, 23 € par personne repas fourni par l'atelier de Laëti et 30 € pour les personnes extérieures et animation de l'orchestre Philippe Chanteur pour un montant de 566 €.
- Eclairage et numération de la commune : accord de signature de contrat avec la société Pariset pour l'entretien préventif et curatif de l'éclairage public de la commune. La mise en place d'une numérotation des habitations au Sises chemin La Haie-la-Botte suite à la fermeture du chemin en 2008 reliant le quartier Noires-Terres et les Coteaux, 6 parcelles concernées, 1 pour la parcelle AB n° 139, 3 pour la parcelle AB n° 398, 5 pour la parcelle AB n° 126, 7 pour la parcelle AB n° 124, 9 pour la parcelle AB n° 122 et 11 pour la parcelle AB n° 120.
- Travaux et subvention  
Vente de matériel qui n'est plus utilisé par la base nautique pour 1 200 €. Versement d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire d'un montant de 340 €. Adhésion à MMD54 (Meurthe-et-Moselle développement) pour 110 euros HT pour l'accompagnement et une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de voiries entre autres.
- Et pour terminer la séance, plusieurs devis pour différents travaux sont acceptés. Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

## Cabaret chez les Pelouche

---



*Diane Vaicle acrobate au tissu aérien accompagnée par Charlène Ploner à la contrebasse.*



*Cousin Fiber - Maxime Ottinger- joue de la scie musicale.*

La famille Pelouche a proposé une déambulation théâtralisée afin de sensibiliser le public à la richesse de la faune et de la flore, des paysages du Madon.

Le site de l'entre deux eaux classée Natura 2000 a rassemblé une foule de curieux. Quatre stations au

bord de la rivière présentaient un animal emblématique du site : une acrobate a fait du tissu sous une arche du pont, symbolisant la Cordulie. Un bûcheron près de son tas de bois et de ses différentes scies musicales symbolisait le castor. Un spécialiste de la pétanque, faisant de la musique avec ses boules, représentait le crapaud Pélodyte. Un joueur de didgeridoo, dont l'extrémité était posée à l'intérieur d'une énorme moule, représentait la reproduction de la Bouvière. Le long du chemin des citations sur la nature étaient proposées à la lecture, chaque participant pouvait ajouter la sienne. La suite de la soirée était dédiée à la musique, assurée par l'école de musique de Moselle et Madon, avec scène électrique et acoustique. Balades contées et musicales, emplies de charme et de poésie ont rythmées la soirée.

## Patrimoine : la réfection des fontaines en bonne voie

---



*La commune souhaite entretenir ces points d'eau qui datent, le plus souvent, du XIXe siècle*

Les demandes de financement sont lancées. La réfection du petit patrimoine local est programmée pour l'année prochaine.

Vendredi soir, le conseil municipal s'est réuni. Toutes les délibérations à l'ordre du jour ont été acceptées à l'unanimité. La location de terrain au GAEC d'Houemont est renouvelée, à un tarif inchangé pour 9 ans. La commune va participer au groupement de

commande avec le département pour des travaux futurs de voirie. Elle adhère à la convention relative à la médiation préalable obligatoire avec le centre de gestion.

Le premier sujet important concerne l'appartement communal, sis 8 rue de la mairie au rez-de-chaussée ; il sera loué à compter du 1er juillet pour 560 € par mois. Les employés municipaux ont refait la VMC et le plafond de la salle de bain, repeint les volets, posé un parquet flottant dans une chambre. Les locataires ont finalisé les peintures. La réactualisation du loyer se fera en début d'année à partir de 2020.

Deuxième sujet important la réfection des fontaines. La commission des travaux ayant pris contact avec trois entreprises, c'est l'entreprise Franck Boutot Bati Ancien qui est retenue.

Les bassins et l'étanchéité des fontaines pour un montant de 17.000€ et les toitures des fontaines en tuile « tige de botte », pour un montant de 3.500 €, sont programmés. Des dossiers de demandes de subventions déposés auprès de la fondation du patrimoine de la Région Grand Est ainsi que les demandes de souscriptions se finalisent.

---

### Des travaux en 2019

L'entreprise Franck Boudot BatiAncien devrait commencer la réfection des fontaines courant 2019. La réfection et l'étanchéité des bassins des fontaines concernent le Jet d'eau, Marius, Bergerie et Cugnot. La toiture des fontaines Cuvanel et Poirot est également au programme.

---

## Un week-end en habits de fer



*La fête du Fer ou l'occasion incontournable de découvrir le passé industriel de la commune.*

Durant deux jours, la fête du Fer va animer le Carreau de la Mine. Au programme, visite des galeries, animations, mise en valeur de l'histoire et du patrimoine industriel de la commune... Le Val de Fer va vibrer !

Casquette vissée sur la tête, poussant un container, il ne ménage pas ses efforts. Au front, comme la soixantaine de bénévoles s'activant depuis plusieurs jours sur le site du Carreau de la Mine, Jean-Paul

Vinchelin est fier. « Je suis fils d'ouvrier ! Là, je ne suis qu'un simple bénévole au service du patrimoine industriel et historique de la commune. Avec, notamment, ses 400 km de galeries et son Zublin - un accumulateur à minerai -, c'est un site remarquable de la Forêt de Haye ! Nous attendons 2.000 personnes. L'objectif est d'atteindre les 20.000 d'ici cinq ans. » Un site s'inscrivant en plein dans ce tourisme industriel, de plus en plus prisé.

Ce week-end, les visiteurs seront servis. Une centaine de bénévoles se sont mobilisés pour la fête du Fer, pilotée par l'Agence du patrimoine et de la culture des industries néodominiennes et son directeur, Vincent Ferry. « Normalement, nous aurons un représentant de la société Zublin. On est vraiment heureux. Pour le reste, des visites seront au programme des deux jours. Nous pourrions assister à de la réduction de minerai sur des bas fourneaux avec des reproductions de modèles médiévaux et de modèles plus modernes. L'objectif est de recréer ce qui se passait au Moyen- Âge. » Au final, c'est une sorte de village médiéval qui sera recréé avec son potier, son forgeron, sa charbonnière. Le verre sera également à l'honneur. « Ce sera, effectivement, un village d'artisans », confirme Vincent Ferry. « On aura également une coulée de bronze et une forge médiévale en pierre. Les Compagnons du Devoir forgeront des bancs. On aura de nombreuses animations avec des jeux d'autrefois ou encore une conteuse. »

Le samedi, le site accueillera les visiteurs jusqu'à 22 h 30. Et, pour cause, une loupe de fer sera sortie à la nuit tombée. « Ce sera une première. En attendant, il y aura des concerts et des spectacles autour du feu qui débiteront après le match de l'équipe de France. Le dimanche, nous accueillerons du théâtre avec la compagnie Collaps'Art et les Mystères des Météorites. On aura aussi la première représentation de quelques scènes de vie de Neuves-Maisons avec la troupe d'Enfer. » Enfin, Ekit Action proposera des combats médiévaux avec des chevaliers et une jument tirera un wagon sur la voie de ceinture. « La première fois depuis un siècle ! »

Et avec une météo qui s'annonce estivale, la fête du Fer s'annonce d'enfer !

Yannick VERNINI Renseignements <http://www.minedeneuvesmaisons.fr>

## Au fil du conseil

---

Vendredi le conseil municipal a voté à l'unanimité à l'adhésion à la convention relative à la médiation préalable obligatoire avec le CDG 54 (centre départemental de gestion).

Tarifs de la salle polyvalente une augmentation de 1 % pour les habitants et de 2 % pour les extérieurs. Vote pour donner un nom à l'école communale 14 voix pour le non, 3 voix pour le oui. Trois emplacements ont été désignés pour installer 3 bâches pour la protection incendie, une à proximité de la D59 à l'entrée du village, une rue des Champs et une bois du Four à proximité de l'ancienne route de la mine. Une convention avec les voies navigables de France (VNF) pour les terrains qui leur appartiennent, vote 13 pour et une abstention, Une étude est en cours, pour installer une signalétique pour indiquer la salle polyvalente et le manoir.

---

## Invasion de photocopieurs à la mairie

---

La mairie de Pont-Saint-Vincent s'est retrouvée avec un nombre fou de photocopieurs suite à un invraisemblable concours de circonstances. Un dysfonctionnement parmi d'autres, selon l'opposition.



*Entourée de Michel Grillot et Marie-Thérèse Michel, la chef de file de l'opposition, Dominique Goepfer, dénonce la « mauvaise gestion » du maire.*

Au départ, ils étaient quatre et plutôt modérés. Aujourd'hui, ils sont sept et sont remontés comme des coucous. Les opposants au maire de Pont-Saint-Vincent ont entamé une véritable guerre politique contre le premier magistrat de leur commune.

Il y a quelques jours, ils ont carrément boycotté le conseil municipal qui n'a pas pu se tenir, faute de quorum. Pourquoi un tel durcissement ? Les opposants critiquent l'autoritarisme du maire, Jacques Seren, qui gère la ville d'une main de fer depuis les années 80. Ils dénoncent aussi et surtout « une mauvaise gestion » des deniers communaux.

Et de citer plusieurs anomalies et dysfonctionnements dans une lettre envoyée à la préfecture, au procureur et à la chambre régionale des comptes. Parmi ces dérapages, on trouve une incroyable histoire de photocopieurs.

Jusqu'à l'été 2016, la commune en avait trois qu'elle louait à une société privée pour un montant de 1 900 € par trimestre. Mais, selon Michel Grillot, délégué aux Finances à l'époque et aujourd'hui opposant, il y a eu de l'eau dans le gaz avec le loueur. La mairie a alors voulu couper les relations avec lui tout en évitant de payer des indemnités pour rupture de contrat.

Elle a choisi une solution un peu surprenante. Elle a mis de côté, sous des bâches, les trois photocopieurs, dans l'attente de les rendre, à la fin du contrat, en 2019. Et, dans le même temps, elle a conclu un

nouveau contrat avec une autre société pour louer trois gros photocopieurs et deux petits. Montant : 3 270 € par trimestre.

Pas vraiment économique. Mais, bon, ce n'est rien à côté de la suite. En octobre dernier, un troisième contrat de location de photocopieurs a été signé auprès d'une autre société. Pour quatre gros appareils et deux petits. Coût : 5 650 € par trimestre.

#### Fausse signature

La mairie s'est donc retrouvée à ce moment-là avec, sur les bras, un total de... quatorze photocopieurs pour la bagatelle d'un peu plus de 10.800 € de loyer par trimestre. Il s'est avéré, par la suite, que le troisième contrat de location avait été signé en fraude. « Une employée municipale a imité la signature du maire. On ne sait pas pourquoi elle a fait ça », indique Dominique Goepfer, la leader de l'opposition.

C'est elle qui s'est rendu compte qu'il avait quelque chose d'anormal avec les photocopieurs. « Il y en avait partout à la mairie et c'est pour cela que j'ai tiré la sonnette d'alarme. Mais le maire aurait dû s'en apercevoir bien avant », soupire Dominique Goepfer qui affirme avoir ensuite participé avec Michel Grillot, l'ex-délégué aux Finances, à la renégociation des contrats.

Le maire, pour sa part, refuse de s'exprimer sur l'affaire. Même si, aujourd'hui, tout serait à peu près rentré dans l'ordre. Seule la dernière convention de location subsisterait pour, quand même, six photocopieurs. Le reste aurait pu être annulé sans indemnité. D'autre part, l'employée qui a imité la signature du maire aurait été révoquée et une enquête de gendarmerie est en cours.

Christophe GOBIN

---

#### Anomalies en série

La folle histoire des photocopieurs en surnombre à la mairie de Pont-Saint-Vincent, n'est pas le seul dysfonctionnement pointé du doigt par l'opposition. Elle dénonce également la mise à disposition d'une carte d'essence au profit d'un adjoint. « Alors qu'il a une indemnité pour couvrir ses frais de déplacement », s'insurge la chef de file de l'opposition, Dominique Goepfer.

Autre anomalie : une conseillère qui est partie s'installer en Guadeloupe l'été dernier, aurait continué à toucher son indemnité. Elle aurait également bénéficié d'un prêt sans intérêt de 2 000 € de la part du CCAS (Centre communal d'action sociale) alors que parmi les tâches qui lui ont été déléguées figurent... la gestion du CCAS.

Enfin, l'opposition brandit une série de courriers plus ou moins menaçants envoyés par le maire à certains élus de son bord qu'il sent tenté par un basculement dans l'opposition. « Pourquoi te parler de mon passé ? Uniquement pour te prouver de l'horreur que j'ai de la trahison. En décembre 1943, mon père a été arrêté par les SS puis déporté... suite à la trahison d'un ami », écrit-il, par exemple, à une élue de son camp.

Contacté, le maire de Pont-Saint-Vincent s'est refusé à répondre aux attaques de l'opposition : « S'il y a des critiques, mon bureau est ouvert tous les matins pour en discuter. Mais je n'ai jamais vu personne de l'opposition s'installer en face de moi. Pour le reste je n'ai aucune déclaration à faire ». Et de mettre fin à la communication.

C.G.

---

## Coups de chaud au conseil



Ambiance tendue au conseil municipal ce mercredi à Pont-Saint-Vincent. Les sujets à l'ordre du jour étaient pourtant consensuels. Mais cela n'a pas empêché des échanges de scuds entre le maire et l'opposition.

*Le maire vote des deux mains lors d'une séance animée du conseil municipal.*

L'opposition est là et bien là, cette fois. Prête à en découdre avec son ennemi intime : Jaques Seren, le maire de Pont-Saint-Vincent. Il y a deux semaines, les opposants avaient boycotté le conseil municipal qui n'avait pas pu se tenir, faute de quorum.

D'où la convocation d'un nouveau conseil, avec le même ordre du jour, ce mercredi. A priori, il n'y a pas de sujet qui fâche à l'horizon. Pas de véritable pomme de discorde. Mais d'emblée l'atmosphère est électrique. Car en arrière-plan, il y a la révélation, le jour même, dans nos colonnes d'une série de dysfonctionnements dénoncés par l'opposition. Avec en particulier une invraisemblable affaire de photocopieurs loués en surnombre.

Le sujet n'est pas évoqué, mais il plane au-dessus de la séance. Chacun attend de régler ses comptes. Et après deux sujets anodins, les hostilités s'ouvrent à propos de l'embauche d'une agent territoriale spécialisée des écoles maternelles (ATSEM).

« Monsieur le maire, vous aviez pourtant enlevé ce poste d'ATSEM en avril dernier, faisant fi de nos remarques ! Et maintenant vous le recréez ? », attaque l'opposant Yannick Hellak, très en verve. « C'est parce que l'ancienne ATSEM coûtait le double », se justifie le premier magistrat.

Le dialogue monte vite dans les tours lorsque l'opposant continue à titiller le maire : « Vous n'avez pas budgété ce nouveau poste ! ». Jacques Seren réplique, à la fois énervé et gouailleur : « Le budget ? Vous ne l'avez pas voté ! Alors vous vous en foutez ! »

« Il n'y a que vous qui dites la vérité ! »

Nouveau coup de chaud quelques instants plus tard lorsqu'est évoquée la restructuration de la Poste. Méthodique, Dominique Goepfer, la chef de file de l'opposition, conteste l'un après l'autre les chiffres donnés par le maire. Celui-ci essaie de s'en tirer par l'ironie : « J'ai encore commis de grosses erreurs ! Il n'y a que vous qui dites la vérité ! »

L'un de conseiller de la majorité, Davy Ravignon, vient à sa rescousse et pique un gros coup de colère : « Cela devient pénible ! Il faudrait essayé d'être positif ! Il est question de garder notre Poste, là ! », jette-il aux opposants. Les critiques continuent néanmoins à fuser. Et les élus de la majorité répliquent. On s'appelle par son prénom et on se tutoie, mais on est aux limites de l'altercation. C'est une véritable cacophonie.

Tout cela pour qu'au final, tout le monde, à deux abstentions près, vote la délibération sur le nouveau fonctionnement de la poste et son implantation à la mairie. Quatre autres délibérations, sur les neufs à l'ordre du jour, sont carrément adoptées à l'unanimité. C'est dire que les sujets n'étaient pas polémiques ce mercredi. Cela n'a pourtant pas empêché les éclats de voix. Cela promet du sport pour les prochains conseils.

Christophe GOBIN

## Les cabanons amenés à disparaître d'ici 2020



*M. Shoor au volant de sa pelleuse effectue des travaux sur la presqu'île en bord de lac.*

Le conseil municipal a décidé de démolir les cabanons situés au quartier des "Pâtis des îles" le long du lac, afin d'éviter tout squat ou occupation illégale, mais également pour la propreté du site.

On pourrait presque croire que cela ressemble à un nettoyage de printemps tardif mais c'est pour un tout autre motif que le quartier des "Pâtis des îles" situé le

long du lac, subit en ce moment, des travaux d'aménagement entrepris par la société Shoor de Messein.

L'espace en état

Son gérant, Lionel Shoor, avait pour ordre de commencer à effectuer la démolition de plusieurs cabanons, 2 petites maisons sur la presqu'île et le terrain d'en face. Un cabanon était concerné. À l'issue du déblayage des gravats et autres matières encombrantes, des bennes de terre seront versées afin de remettre l'espace de niveau et en état.

En effet, les anciens locataires de ces terrains et cabanons n'ont pas renouvelé depuis quelques années leurs conventions d'occupation auprès de la mairie et avaient vidé leur bâtiment pour les laisser à l'abandon sur le terrain communal. De ce fait, les maisonnettes deviennent des propriétés de la commune. Le conseil municipal a décidé de les démolir pour éviter tout squat ou occupation illégale mais également pour la propreté du site.

Dans un avenir très proche, en prévision, 12 autres cabanons subiront le même sort. Un arrêté préfectoral a été pris dernièrement, il stipule que d'ici 2020, le quartier "Pâtis des îles" doit redevenir à part entière, un espace sans habitations ni mêmes secondaires. La municipalité commence progressivement à effectuer ces travaux d'aménagement afin que cet espace redevienne un environnement sain et naturel.



## Projet des Bosquets : les habitants jugeront

---



*Michel Vinck, à droite, est venu défendre le point de vue de la municipalité.*

L'association Maron Nature et Patrimoine a invité la population à une réunion publique consacrée au projet des Bosquets. Selon les adhérents, le village a besoin de projets immobiliers particuliers et plus d'attractivité.

L'association Maron Nature et Patrimoine a invité dernièrement la population à une réunion publique consacrée au projet des Bosquets.

L'occasion était donnée à tous d'expliquer sa position. Les membres de l'association, qui compte 70 adhérents, ont expliqué pourquoi ils étaient contre : moins-value des maisons actuelles, division Maron haut/Maron bas, destruction de l'écosystème, problèmes de circulation ont entre autres été évoqués.

### Référendum

Selon les adhérents, « le village a besoin de projets immobiliers particuliers, d'attractivité et de plus de communication ». Ils ont proposé un référendum sur le projet, l'étude de projets alternatifs dont ils ont présenté un exemple en fin de réunion, et la rénovation des maisons anciennes. La parole a été donnée aux partisans du projet, dont Michel Vinck, 4<sup>e</sup> adjoint, qui a défendu l'idée selon laquelle l'apport de population et d'enfants grâce aux Bosquets renforcerait l'attractivité du village. Il a dû répondre à de nombreuses questions : pourquoi ne pas renforcer la sécurité d'abord en réparant les trottoirs et en installant des chicaneaux aux entrées du village, pourquoi autant d'habitations, pourquoi ne pas laisser les particuliers développer le locatif dans les maisons existantes ?

Quatre groupes de travail ont été organisés par la mairie afin de répondre à certaines préoccupations. Une voix « pour » a essayé de défendre son point de vue mais a quitté la salle devant l'assemblée plutôt hostile. Des indécis se sont dits « ouverts aux constructions », mais pas au projet actuel. Rémi Maniette, conseiller municipal opposé, a fait part de ses préoccupations... Puisqu'a priori, rien ne sera fait avant 2020, les élections municipales devraient laisser les habitants juger.

---

### Pas de protection incendie

Claude Jeandidier, second adjoint opposé au projet, a expliqué que « l'alimentation en eau était le problème majeur à résoudre, le réseau étant devenu obsolète ».

---

## Les élus, d'une question à l'autre

---

Le conseil municipal donne son accord sur la passation de convention d'occupation précaire à P. Thouvenin et fixe, compte tenu des contraintes et du rendement limité, un loyer à 48,23 € l'hectare à la Maladrie, aux Grands Pâquis et « aux Laves. Le fermage est fixé par arrêté préfectoral du 28-9-2017.

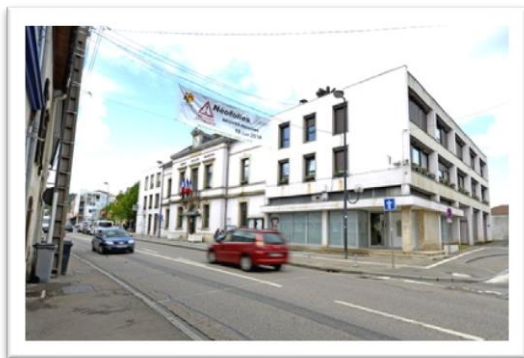
A M. Brune, sont cédées les sections n°27 et n°234 pour la réalisation d'un parking.

En date du 27 mars 2018, le CCAS approuve le projet intergénérationnel et valide le versement d'une participation au titre de l'investissement de 150.000 qui s'étalera sur les exercices 2018, 2019 et 2020 et passe une convention avec la commune pour sa concrétisation.

Le conseil décide d'attribuer des frais de représentation au maire et fixe le même montant que l'année dernière, soit 1.000 €. Il décide de vendre la vaisselle usagée aux collectivités ou aux particuliers. Il donne son accord pour l'attribution d'un bon d'achat de 60 € à chaque bénévole des TAP et l'achat d'un cadeau pour le départ en retraite de Françoise Gauvain. Le conseil approuve l'utilisation du chapitre dépenses imprévues, dépense de 1.705 € pour la numérisation des actes d'état civil.

## Scènes scabreuses : les parents soutiennent les animateurs

---



*Un mois après sa révélation, l'affaire des photos indécentes mettant en scène des animateurs de la cantine continue à défrayer la chronique à Neuves-Maisons.*

En fin de semaine dernière, vingt des vingt-cinq employés de la cantine ont fait grève durant deux jours.

« Ce mouvement n'était pas tourné contre la mairie, mais contre ceux qui les ont accusés », s'empresse de préciser le maire, Jean-Paul Vinchelin. L'élue a, en

effet, plutôt tendance à se montrer compréhensif avec le personnel de la cantine. Pour lui, les clichés qui montrent certains animateurs dans des postures scabreuses, relève de la blague de « sales gosses ». Tout en précisant qu'« ils doivent être punis ». Comment ? On parle de contrats non renouvelés pour certains, de mises à pied pour d'autres, voire de rétrogradation.

« Il y a une enquête administrative toujours en cours et rien n'est définitif », assure le maire. Mais un collectif de parents d'élèves a d'ores et déjà réagi et pris position contre des sanctions.

« Nous soutenons les animateurs. Ils ont notre pleine confiance. Certes, ils ont eu la maladresse de prendre ces photos lors d'une fête sur leur lieu de travail. Mais c'était dans un esprit potache et en dehors de la présence de nos enfants », réagit une mère d'élève, membre du collectif.

Autre point de friction avec la mairie : « Lors de la grève de la semaine dernière, la municipalité a prévenu les familles au dernier moment et elle n'a pas été en mesure de mettre en place un service minimum. Nous avons tous dû trouver des solutions dans l'urgence ».

Mais le maire plaide non coupable : « Nous avons averti les parents de la grève aussi vite que possible. Ensuite, comment voulez-vous mettre en place un service minimum lorsque vous n'avez quasiment plus personne pour servir les repas ? Trois ou quatre enfants se sont retrouvés sans solution mais nous les avons emmenés à la cantine du collège Jacques-Callot. Nous avons fait notre boulot ! »

Il est néanmoins temps que les vacances arrivent et que la tension redescende.

C.G.

---

## Samedi 07 juillet 2018 / Richardménil

### Petit conseil à dix

---

Mercredi 4 juillet, le conseil municipal s'est réuni à tout juste 10 élus pour voter les points suivants : deux postes d'adjoints techniques 2<sup>e</sup> classe ont été créés ; un emploi d'agent permanent de cantine en CDI a été créé ; la mise à disposition de personnel communal au profit des Francas est reconduite. M<sup>me</sup> Zimmermann a profité des questions diverses pour présenter une application gratuite « Zenbus » active à partir du 9 juillet qui présentera les horaires des bus de la CCMM en temps réel et informera des éventuelles perturbations sur le réseau.

---

## Dimanche 08 juillet 2018 / Messein

### Opération nettoyage avec Echo-Gestes

---



*Les participants réunis pour la même cause.*

La jeune association Echo-gestes s'est rendue sur le terrain pour nettoyer les abords du lac. 70 personnes ont participé à l'opération.

C'est autour du lac qu'ils ont choisi d'organiser leur 1<sup>re</sup> opération nettoyage et par la même occasion de se réunir en assemblée générale dans les locaux des Francas pour le lancement officiel de leur association appelée Echo-gestes. Dominique Sacco a été élu président et s'est entouré d'une quinzaine de personnes. Cette association, au cœur de Moselle-et-

Madon, est basée à Neuves-Maisons, elle a rassemblé 70 participants, qui après s'être équipés de pinces, gants, gilets et autres matériels, sont partis autour du plan d'eau, le maire était présent.

Le but de cette journée était de sensibiliser la population sur le tri des déchets « pour sauver la planète et effectuer un changement de comportement et de mentalité par rapport à de l'environnement. Et surtout d'éduquer nos enfants sur la gestion des déchets sous forme ludique et éducatif ».

Les participants ont joué le jeu avec sérieux et ont rempli de nombreux sacs de déchets.

Les projets à venir sont dès la rentrée scolaire d'intervenir dans les écoles pour sensibiliser les écoliers, une 2e opération nettoyage est prévue à Chaligny en septembre.

L'association a bénéficié de partenaires précieux pour ses débuts : la communauté des communes Moselle et Madon, le conseil départemental et les bailleurs « Meurthe et Moselle Habitat » et La société lorraine de l'habitat.

---



# ***ACTUALITES*** ***DIVERSES***

## Le développement local en débat

---



*Lors du quiz de la mobilité.*

La Cité des Paysages, site de Sion, a accueilli les assemblées générales des 4 structures œuvrant pour l'emploi et le développement local. Des actions de proximité, de solidarité en hausse.

Mission locale, Maison de l'emploi, Agence de développement et Initiatives Terres de Lorraine, sont des structures au service de 4 communautés de

commune Terres Toulaises, Colombey-les-Belles et Sud Tulois, Moselle et Madon, Pays du Saintois.

Aussi comme toute association, elles doivent tenir une assemblée générale chaque année. C'est ce qu'elles ont fait à la Cité des Paysages, accueillis par Francine Parisot, mairesse de Saxon-Sion, Dominique Lemoine, président de la Codécom du Pays du Saintois et Thibaut Valois, directeur de la Cité des Paysages.

### Plan d'actions partenarial

Une réunion qui a voulu rompre avec la monotonie du rappel des activités ou la litanie pure et simple des chiffres du bilan financier, en agrémentant les interventions par des exemples concrets, des témoignages, voire une participation active des membres présents comme ce quiz sur la mobilité proposé par la Mission locale Terres de Lorraine en sortant le carton de couleur appropriée à la proposition. Par exemple, pour obtenir son code de la route, il était plus judicieux de sortir le carton correspondant à « participer à l'action de soutien au code » au lieu de réviser avec des amis ou seule face à son ordinateur.

Pour la Maison de l'emploi, l'accent fut mis sur le plan d'actions partenarial comme celui de l'aide au recrutement de Tranfert avec zoom sur l'information et le parcours de recrutement notamment le partenariat avec les structures d'insertion : 31 candidats positionnés pour 8 candidats sélectionnés par Tranfert.

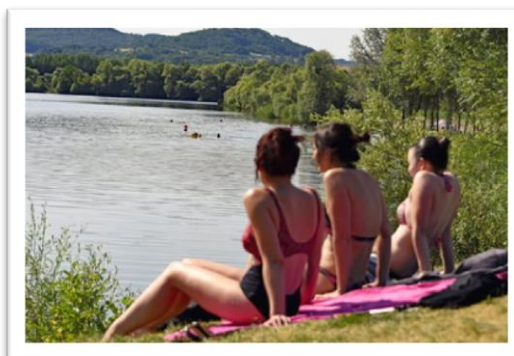
Pour l'Agence de développement et le centre Ariane d'Initiatives Terres de Lorraine, à Neuves-Maisons, fut présentée la pépinière d'entreprises qui est un outil d'accompagnement de proximité : avec accompagnement, hébergement des services partagés et suivi des entreprises pendant la phase de démarrage.

## La baignade en milieu naturel très limitée

En période de fortes chaleurs, beaucoup de baigneurs apprécient la fraîcheur des cours d'eau naturels. Mais en Meurthe-et-Moselle, seuls trois sites sont autorisés à la baignade : à Favières, Pont-à-Mousson et Pierre-Percée.



*La zone de loisirs du Grand Bleu est l'un des trois sites en Meurthe-et-Moselle, avec Favières et le lac de la Plaine, à Pierre-Percée, où la baignade en milieu naturel est autorisée.*



*Chaque année, interdiction ou pas, les baigneurs vont chercher de la fraîcheur dans les cours d'eau.*



Le retour de la chaleur estivale est propice au grand plongeon. Et chaque année, interdiction ou pas, les baigneurs se jettent dans les rivières et plans d'eau avec l'espoir d'y trouver un peu de fraîcheur, comme à Flavigny-sur-Moselle, Messein, Maron et autres sites où les familles ont pris l'habitude depuis plusieurs années de faire trempette malgré l'interdiction en vigueur.

Car, faut-il le rappeler, la baignade dans les canaux et rivières gérés par VNF est strictement interdite en dehors des plans d'eau réservés et autorisés à cet effet. Ceci en raison des dangers encourus, notamment en raison du passage des bateaux et de la manœuvre des ouvrages (écluses, barrages, vannage, etc.) pouvant générer des mouvements importants. Chaque année, les services de l'Etat et VNF rappellent que les risques de noyade sont réels, que ce soit en amont ou en aval d'une écluse à cause du courant, des variations importantes que peut subir le débit des cours d'eau, des micro-algues opacifiant l'eau, mais aussi d'un possible choc thermique.

### Contrôles de la brigade fluviale

En effet, si une zone peut sembler sécurisée à un baigneur, elle peut en fait se révéler très dangereuse en raison des énormes variations du courant et de la température de l'eau entre la surface et le fond. L'interdiction concerne aussi, bien évidemment, les sauts depuis les ponts qui exposent les nageurs à des risques de chutes mortelles sur des blocs de béton, de pieux métalliques, de roches, dans des canaux et rivières dont la profondeur reste limitée. Enfin, dans les eaux dédiées à la faune sauvage, un risque de contamination par des maladies telles que la leptospirose (maladie véhiculée par les urines des rongeurs et pouvant être mortelle) reste toujours possible. En fait, seuls trois sites naturels en Meurthe-et-Moselle sont autorisés à la baignade par l'Agence régionale de santé (l'ARS) : il s'agit de la zone

de loisirs de Favières, dans le Toulais, du Grand Bleu, à Pont-à-Mousson, et du lac de la Plaine, à Pierre-Percée. Des sites où la baignade est surveillée. Ailleurs, le principe est assez simple : quand ce n'est pas autorisé, c'est généralement interdit. A Pont-Saint-Vincent, comme dans d'autres communes, le maire a pris soin de prendre un arrêté pour préciser l'interdiction. « L'interdiction de baignade concerne le Madon, la Moselle, le canal à grand gabarit ainsi que les étangs de la Gravière et des Mortes ».

Les brigades fluviales de gendarmerie, très sensibilisées sur ce sujet, vont intensifier les contrôles durant l'été pour faire respecter la réglementation en vigueur.

Jean-Christophe VINCENT

---